

# PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Eugène

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE MARYSE DESBIENS  
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

**QUE,**

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE, TENUE LE 11 FÉVRIER 2019 À 19H00 EN LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 1028, RANG DE L'ÉGLISE FUT ADOPTÉ :**

**LE RÈGLEMENT 519 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE VOIRIE AU COÛT DE 82 500.00 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 60 000.00 \$, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS.**

**TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE À PRENDRE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT 519 PEUT S'ADRESSER À LA SOUSSIGNÉE AU 940, RANG DE L'ÉGLISE À SAINT-EUGÈNE AUX HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE DU BUREAU.**

**DONNÉE À SAINT-EUGÈNE CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019.**


  
Maryse Desbiens, directrice générale

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale, de la municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site internet de la municipalité, le 12<sup>e</sup> jour de février 2019, entre neuf et seize heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2019.

  
Maryse Desbiens, directrice générale